COMMUNE DE PENTHALAZ

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2017-16
Réfection des routes de Lausanne et Cossonay

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PRÉAVIS

La Municipalité soumet aux membres du Conseil communal la demande de crédit pour les travaux suivants, destinés à la réfection des routes de Lausanne et Cossonay :

- ✓ Réfection complète de la chaussée
- ✓ Pose d'un revêtement de type phono absorbant
- ✓ Mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées
- ✓ Réfection et complément du réseau d'eau potable
- ✓ Remplacement des infrastructures de l'éclairage public

SITUATION

Le périmètre du projet s'étend de l'entrée de la localité depuis Penthaz, jusqu'à sa sortie direction Cossonay. Ce tronçon comprend donc la route de Lausanne, une portion de la route de la Gare et enfin la route de Cossonay. Le giratoire de la Gare, ainsi que le pont sur les voies ferrées, sont conservés dans leur état actuel. Les gabarits de routes et trottoirs ne seront pas modifiés.

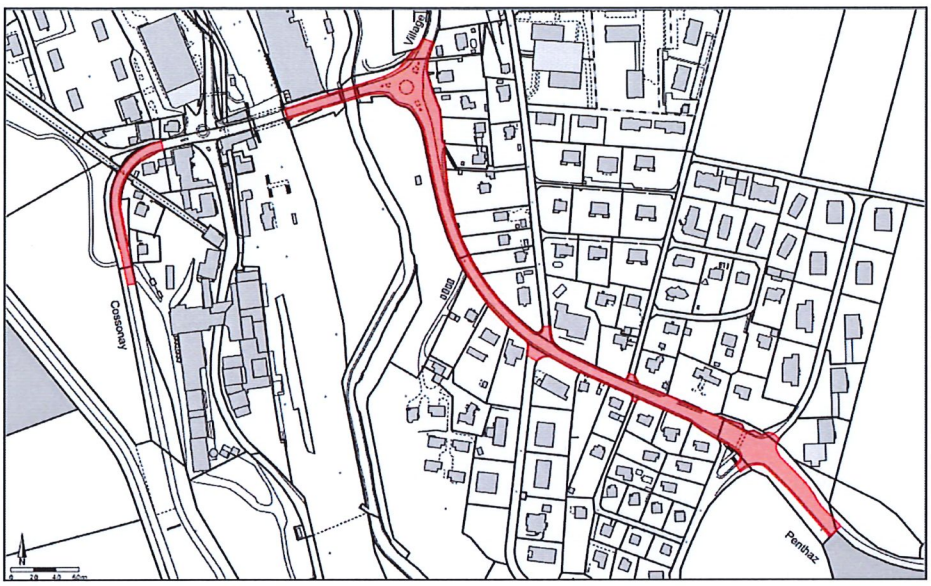

RÉFÉRENCES

Le projet a été établi sur la base des documents suivants :

1. Etude d'assainissement du bruit routier (octobre 2016)
2. Expertises des chaussées (mai et octobre 2016)
3. Plan général d'évacuation des eaux (janvier 2012)
4. Plan directeur de la distribution de l'eau (avril 2013)

OBJECTIFS ET PRINCIPES DU PROJET

Les principes d'intervention visent à diminuer les nuisances sonores des riverains, à améliorer le confort des usagers des itinéraires piétons et routier, et à renouveler les infrastructures souterraines et surfaciques vieillissantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le changement du revêtement bitumineux satisfait les exigences de la LPE et de l'OPB. Il améliore la qualité de l'environnement sonore.

Le remplacement des lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public existant par des luminaires à LED permettra de diviser par 3 la consommation d'énergie actuelle.

COÛT DES TRAVAUX

Ces coûts sont basés sur les retours d'un appel d'offre public, d'offres et de prix d'expérience.

Réfection et mise en séparatif des routes de Lausanne et Cossonay		
Expertises chaussée	CHF	24'650.00
Curages et inspections caméras	CHF	6'000.00
Travaux de génie civil	CHF	1'674'300.00
Travaux sanitaire	CHF	137'950.00
Eclairage public	CHF	149'650.00
Mobilier urbain	CHF	15'000.00
Aménagement paysager	CHF	15'000.00
Signalisations et marquages	CHF	66'050.00
Divers et imprévus ~10 % sur génie civil	CHF	170'350.00
Total hors taxes des travaux	**CHF**	**2'258'950.00**
Honoraires ingénieurs civils	CHF	267'050.00
Honoraires géomètres	CHF	30'000.00
Total hors taxes des honoraires	**CHF**	**297'050.00**
Total hors taxes des travaux avec honoraires	**CHF**	**2'556'000.00**
TVA 8%	**CHF**	**204'500.00**
Total TTC des travaux avec honoraires (arrondi)	**CHF**	**2'760'500.00**
Estimation subvention ECA, Etat de Vaud et Confédération (TTC)	**CHF**	**580'000.00**

FINANCEMENT ET PLAFOND D'ENDETTEMENT

Le coût de cet investissement est compris dans le catalogue des investissements, préavis 2016-09.

Nous vous proposons de financer cet investissement de la manière suivante :

- Trésorerie courante : CHF 760'500.-
- Recours à l'emprunt : CHF 2'000'000.-

Par ailleurs, au vu des taux bancaires actuels, nous vous proposons de ne pas recourir à un compte de construction durant les travaux, mais de contracter des avances à terme fixe (en court terme) si les liquidités courantes ne sont pas suffisantes.

Vous trouverez ci-joint la situation du plafond d'endettement au 30 avril 2017 :

Situation par rapport au plafond d'endettement			
Catégorie		***Détail***	***Récapitulation***
Selon bilan au 30 avril 2017: (endettement actuel)	-		**15'049'399**
9.20 Engagements courants (créanciers)		1'307'325	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		5'070'774	
9.25 Passifs transitoires			
Dettes à court terme		**6'378'099**	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		7'641'300	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		30'000	
Dettes à moyen et long terme		**7'671'300**	
BCV, compte 942.20.90		700'000	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000	
Limites de crédits bancaires		**1'000'000**	
Couverture solde fonds de réserve *(non couvert par actifs circulants)*		-	-
Selon préavis en cours :	-		**3'445'000**
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3), CHF 361'800.-	2009-40	-	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers), CHF 1'170'000.-	2011-85	1'170'000	solde ds 9.21
Préavis relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains, CHF 3'360'000.-	2013-36	-	solde ds 9.21
Préavis relatif aux travaux de rénovation et réfection du bât. Plan-Bois	2014-47	1'000'000	
Préavis relatif au Vieux-Village	2016-01	1'275'000	
Selon préavis soumis au vote :	-		**2'000'000**
Réfection des routes de Lausanne et Cossonay	2017-16	2'000'000	
Selon préavis à venir	-		-
Dette totale prévue			**20'494'399**
Plafond d'endettement maximum selon préavis 2016-09			36'000'000

CHARGES BUDGÉTAIRES ANNUELLES ET AMORTISSEMENT COMPTABLE

Au niveau de l'entretien courant, il n'y aura aucune charge supplémentaire annuelle.

Concernant l'amortissement, nous vous proposons :

Prélèvement sur le fonds égouts et épuration (9.280.460) :	**CHF**	**110'100.00**
Prélèvement sur le fonds eau (9.280.810) :	**CHF**	**155'500.00**
Prélèvement sur le fonds pour travaux futurs (9.282.430) :	**CHF**	**269'100.00**

Pour le solde, soit CHF 1'572'000.00 (travaux totaux moins les prélèvements sur les fonds, la récupération de la TVA et les subventions), nous vous proposons de l'amortir sur 30 ans, à raison de CHF 52'400.- par année.

Au niveau de la charge d'intérêts, nous pouvons l'estimer à CHF 50'000.- (CHF 2'000'000 x 2.5%) pour la première année. Ensuite, l'intérêt sera dégressif en fonction du remboursement annuel.

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2017-16, entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des routes de Lausanne et Cossonay ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 2'760'500.00 TTC au maximum ;
3. D'autoriser la Municipalité à recourir à des avances à terme fixe si les liquidités ne sont pas suffisantes ;
4. De financer les travaux de la manière suivante :
   a. Trésorerie courante : CHF 760'500.00
   b. Recours à l'emprunt (intérêts maximum : CHF 50'000.00): CHF 2'000'000.00 ;
5. D'amortir le montant des travaux de la manière suivante :
   a. Prélèvement sur le fonds égouts et épuration (9.280.460) : CHF 110'100.00
   b. Prélèvement sur le fonds eau (9.280.810) : CHF 155'500.00
   c. Prélèvement sur le fonds pour travaux futurs (9.282.430) : CHF 269'100.00
   d. D'amortir le solde net en 30 ans à raison de CHF 52'400.00 par année au maximum.

Adopté par la Municipalité en séance du 15 mai 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : La secrétaire :

Municipalité de Penthalaz

Piéric Freiburghaus Sylvie Nussbaum

Municipal à convoquer : Pierre André Ischi